

Trajet - Certified Compliance Officer

Module 2: Règles de conduite applicables aux instruments financiers et aux assurances

Finalités didactiques

Sujets	Finalités
Règles de conduite applicables aux instruments financiers et aux assurances	Toute personne qui est dans l'obligation de prouver ses connaissances professionnelles: Ce module reprendra les règles de conduite (« conduct of business rules ») que les entreprises réglementées doivent respecter dans le cadre des prestations de services d'investissement (MiFID II) et de services d'intermédiation en assurances (IDD). Il abordera les différents aspects de ces deux cadres réglementaires, tels que la diffusion d'informations, le reporting, les obligations « connaissez votre client », etc.